

2007/8601 - AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES DE PRESTATIONS D'INSERTION LIEES AUX ESPACES VERTS : LOTS 3, 4, 6, 7 ET 8 PASSES AU TITRE DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Code des Marchés publics 2006 énonce le droit pour les collectivités locales de favoriser l'insertion professionnelle des personnes durablement exclues du marché du travail. De fait, il est possible d'acheter des prestations d'insertion, services entrant dans le cadre de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon utilise les services suivants :

- Propreté des espaces verts (peu de compétences requises) ;
- Entretien du mobilier urbain (compétences classiques) ;
- Travaux d'espaces verts (compétences confirmées).

Ces différents niveaux de compétence permettent de proposer des niveaux d'insertion professionnelle adaptés et progressifs.

Les marchés actuels (9 lots) arriveront à échéance fin avril 2008, pour la troisième période. Il a été décidé de ne pas reconduire ces derniers en raison de l'augmentation des besoins quant à ces prestations, ces derniers dépassant les montants maximum actuels.

De fait, une consultation en 8 lots a donc été lancée, selon le détail suivant :

Lot 1 : Propreté des espaces verts des 1^{er}, 2^e, 4^e arrondissements

Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 100 000 € HT.

Lot 2 : Propreté des espaces verts des 5^e, 9^e arrondissements

Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 100 000 € HT.

Lot 3 : Propreté des espaces verts des 3^e, 6^e arrondissements

Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT.

Lot 4 : Propreté des espaces verts du 7^e arrondissement

Minimum annuel : 40 000 € HT – Maximum annuel : 200 000 € HT.

Lot 5 : Propreté des espaces verts du 8^e arrondissement
Minimum annuel : 70 000 € HT – Maximum annuel : 350 000 € HT.

Lot 6 : Entretien du mobilier urbain
Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 100 000 € HT.

Lot 7 : Travaux d'espaces verts des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 9^e arrondissements
Minimum annuel : 34 000 € HT – Maximum annuel : 170 000 € HT.

Lot 8 : Travaux d'espaces verts des 3^e, 6^e, 7^e, 8^e arrondissements
Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT.

A l'issue de cette dernière, il est proposé de signer des marchés à bons de commande, valides jusqu'au 31 décembre 2008 pour la première période, puis reconductibles trois fois expressément une année.

A ce titre, La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2007, a statué et attribué les lots aux structures d'insertion suivantes :

Lot 3 : Propreté des espaces verts des 3^e, 6^e arrondissements
Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT a été attribué à AIJE

Lot 4 : Propreté des espaces verts du 7^e arrondissement
Minimum annuel : 40 000 € HT – Maximum annuel : 200 000 € HT a été attribué à AIJE

Lot 6 : Entretien du mobilier urbain
Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 100 000 € HT a été attribué à ELITS PROPLETE

Lot 7 : Travaux d'espaces verts des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 9^e arrondissements
Minimum annuel : 34 000 € HT – Maximum annuel : 170 000 € HT a été attribué à AIJE

Lot 8 : Travaux d'espaces verts des 3^e, 6^e, 7^e, 8^e arrondissements
Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT a été attribué à AIJE

Les lots 1, 2 et 5 seront soumis à négociation et leur attribution sera approuvée lors de la prochaine Commission d'Appel d'Offres.»

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 décembre 2007 ;

Oui l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés ci-après :

Lot 3 : Propreté des espaces verts des 3^e, 6^e arrondissements
Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT
attribué à AIJE

Lot 4 : Propreté des espaces verts du 7^e arrondissement
Minimum annuel : 40 000 € HT – Maximum annuel : 200 000 € HT
attribué à AIJE

Lot 6 : Entretien du mobilier urbain
Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 100 000 € HT
attribué à ELITS PROPLETE

Lot 7 : Travaux d'espaces verts des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 9^e arrondissements
Minimum annuel : 34 000 € HT – Maximum annuel : 170 000 € HT
attribué à AIJE

Lot 8 : Travaux d'espaces verts des 3^e, 6^e, 7^e, 8^e arrondissements
Minimum annuel : 25 000 € HT – Maximum annuel : 125 000 € HT
attribué à AIJE

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour ces opérations.

2- Les dépenses annuelles établies de la façon suivante, sont approuvées :

- Lot 3 : mini annuel 25 000 € HT / maxi annuel 125 000 € HT
- Lot 4 : mini annuel 40 000 € HT / maxi annuel 200 000 € HT
- Lot 6 : mini annuel 20 000 € HT / maxi annuel 100 000 € HT
- Lot 7 : mini annuel 34 000 € HT / maxi annuel 170 000 € HT
- Lot 8 : mini annuel 25 000 € HT / maxi annuel 125 000 € HT.

3- Les dépenses en résultant seront financées par les crédits inscrits aux budgets des exercices des années 2008, 2009, 2010, 2011, et imputées sur les articles 61521, 61522, fonction 823, programmes PROPR810, GESTASS810, TECHPAY810 en fonctionnement ; et sur les articles 2312 et 2315 programmes 12, 20, 40 et 32 en investissement.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE